

**Déclaration Ministérielle
des Ministres de l'emploi et du travail de l'Union pour la Méditerranée (UpM)**
(les 2 et 3 avril 2019, Cascais - Portugal)

1. Les ministres de l'emploi et du travail de l'Union pour la Méditerranée (UpM) se sont réunis à l'occasion de leur quatrième conférence ministérielle à Cascais les 2 et 3 avril 2019. La conférence a été accueillie par le Portugal et coprésidée par **S.E. Marianne Thyssen, commissaire européenne chargée de l'emploi, des affaires sociales, des compétences et de la mobilité des travailleurs, et S.E. Samir Said Murad, ministre du travail du Royaume hachémite de Jordanie**, en présence de M. Nasser Kamel, secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée et de S.E. António Vieira da Silva, ministre du travail, de la solidarité et de la sécurité sociale du Portugal, et hôte de la conférence à Cascais, Portugal.
2. La conférence ministérielle de Cascais s'inscrit dans le prolongement des conférences ministérielles sur l'emploi et le travail qui se sont tenues à Marrakech en 2008, à Bruxelles en 2010, et sur les rives de la mer Morte, en Jordanie, en 2016. Ces conférences avaient mis en place et confirmé la coopération en matière d'emploi et de travail dans le cadre de l'UpM afin de créer une dimension sociale et de l'emploi effective, authentique et inclusive au sein de l'UpM.
3. À la conférence de Cascais, les ministres reconnaissent que les défis et les orientations politiques examinés lors de leur conférence de 2016 gardent toute leur pertinence et que des progrès sensibles sont nécessaires en ce qui concerne la mise en œuvre, aux niveaux national et régional, des orientations politiques en matière d'emploi et de travail adoptées en 2016.
4. Les ministres appellent à tirer le meilleur parti des politiques et à mobiliser tous les acteurs grâce au développement de synergies et de stratégies à plusieurs niveaux et à l'intégration systématique des questions liées à l'emploi et au travail dans toutes les politiques concernées. Ils réaffirment la nécessité de promouvoir le dialogue social et la négociation collective et saluent l'engagement des partenaires sociaux de la région à coopérer, au sein de l'UpM, dans les domaines de l'emploi et du travail. Ils insistent sur le rôle crucial, à tous les niveaux pertinents, d'un dialogue social efficace et permanent, tant bipartite que tripartite, pour contribuer à relever les défis de la croissance, de la démocratie et de la justice sociale dans la région.
5. Les ministres se félicitent des résultats obtenus à la conférence ministérielle de Cascais du 2 avril 2019 et saluent le bilan dressé sur la situation de l'emploi et du travail dans les pays partenaires de l'UpM, concernant notamment les effets de la crise économique et financière, les niveaux alarmants de chômage et de sous-emploi dans la région du sud de la Méditerranée — en particulier chez les jeunes — et les défis persistants liés aux réfugiés et à la migration irrégulière sur les deux rives de la Méditerranée, mais aussi les opportunités créées par les récents signes positifs de reprise économique.
6. Les ministres rappellent que progrès économique et cohésion sociale devraient aller de pair. Les ministres européens évoquent la déclaration de Göteborg adoptée en novembre 2017 ainsi que les principes énoncés dans le socle européen des droits sociaux.

7. À la conférence ministérielle de la mer Morte de 2016, les ministres étaient convenus d'une approche globale pour relever les défis de l'emploi et du travail dans la région et en particulier dans les pays du sud de la Méditerranée. À Cascais, les ministres confirment les termes de la déclaration ministérielle de la mer Morte de 2016 et font le point sur les travaux effectués à la suite de la conférence ministérielle de 2016, en particulier au niveau régional et dans le cadre de la feuille de route 2017-2019.
8. Les ministres saluent notamment, dans ce contexte, les résultats des réunions et des séminaires organisés en amont de la quatrième conférence ministérielle. En effet, cette dernière a pu s'appuyer sur les travaux de trois réunions du groupe de travail de haut niveau qui se sont tenues à Barcelone (Espagne) les 28 et 29 mars 2017 ainsi qu'à Bruxelles (Belgique) les 21 et 22 mars 2018 et les 23 et 24 octobre 2018. Elle a également tiré profit des discussions qui avaient eu lieu dans le cadre des séminaires en parallèle du GTHN, articulées autour des thèmes clés de la déclaration ministérielle de 2016: la création d'emplois et l'esprit d'entreprise, l'employabilité des jeunes, les services de l'emploi et l'adéquation des compétences, la transition de l'économie informelle vers l'emploi formel et le dialogue social, la participation des femmes aux marchés du travail ou encore l'intégration des réfugiés et des migrants réguliers sur le marché du travail.
9. Les ministres rappellent l'importance du ferme engagement politique pris lors du deuxième forum régional de l'UpM, qui s'est tenu à Barcelone les 23 et 24 janvier 2017, en vue de consolider la coopération régionale euro-méditerranéenne moyennant l'adoption d'une feuille de route dans le cadre du thème «La Méditerranée en action: les jeunes au service de la stabilité et du développement».
10. Les ministres réaffirment leur volonté de créer les conditions d'une approche intégrée de l'égalité entre les genres à l'égard de l'emploi et du travail. Ils saluent les conclusions de la conférence ministérielle de l'UpM sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, qui s'est tenue au Caire le 27 novembre 2017 et au cours de laquelle les engagements juridiques et institutionnels internationaux sur les droits des femmes ont été réaffirmés et un engagement à renforcer la coopération régionale a été pris. Les ministres expriment leur soutien au plan d'action convenu, dont l'un des axes prioritaires est d'«accroître la participation des femmes à la vie économique», et qui tient compte de l'éducation et de la formation professionnelle en tant que questions transversales permettant de garantir la pleine et égale jouissance de leurs droits fondamentaux. Dans ce contexte, les ministres soulignent le rôle des travaux de la plateforme Women4Mediterranean pour entraîner une évolution positive vers l'égalité entre les genres et l'émancipation des femmes dans la région euro-méditerranéenne et se félicitent des résultats de la conférence de Lisbonne des 10 et 11 octobre 2018.
11. Les ministres prennent note des conclusions du troisième forum du dialogue social de l'UpM, qui s'est tenu à Bruxelles les 10 et 11 octobre 2017. Ils saluent la «charte visant à promouvoir le dialogue social dans le sud de la Méditerranée: Jordanie, Tunisie et Maroc», rédigée dans le cadre d'un projet soutenu par l'UE, ainsi que sa signature par [...] en marge de la conférence ministérielle de Cascais.
12. Les ministres remercient le secrétariat de l'UpM pour ses initiatives en matière d'emploi et de travail, en particulier sur l'employabilité, les infrastructures propices aux affaires et l'intermédiation pour l'emploi. Ils soulignent la valeur ajoutée de l'initiative Med4Jobs, qui labellise et soutient des

projets de coopération dans le domaine de l'employabilité des jeunes, du développement des PME et de la croissance inclusive. Ils saluent à cet égard le mécanisme révisé de l'UpM concernant la procédure de sélection et de labellisation de projets, approuvé au troisième forum régional de l'UpM qui s'est tenu à Barcelone, Espagne, le 8 octobre 2018. Les ministres prennent également acte des premières étapes dans l'élaboration du répertoire régional de l'UpM sur les programmes pour l'emploi, qui vise à recenser les projets de coopération en cours dans les domaines de l'emploi et du travail ainsi qu'à repérer les lacunes et les chevauchements dans les programmes du marché du travail au niveau régional. Ils invitent le secrétariat de l'UpM à rendre compte régulièrement de l'avancement du répertoire et de son utilisation.

13. Les ministres se félicitent de la mise en œuvre de l'initiative mondiale sur les services d'emploi innovants pour la jeunesse (YouMatch I) et du lancement de sa deuxième phase (YouMatch II). Dans le cadre de YouMatch II, des experts et des professionnels d'organisations publiques et privées, y compris des partenaires sociaux et d'autres participants importants, peuvent stimuler le partage de connaissances et l'apprentissage par les pairs entre pays différents dans le domaine des services d'emploi pour les jeunes.
14. Les ministres notent qu'il est nécessaire de relever les défis conformément aux engagements pris par les Nations unies et l'OIT en faveur du développement durable et de la promotion de l'emploi et du travail décent, y compris la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Ils rappellent leur engagement à répondre aux défis et aux évolutions à l'échelle mondiale grâce à la mise en œuvre du programme de développement à l'horizon 2030, à intensifier leurs efforts pour éradiquer la pauvreté, à réduire les vulnérabilités et à lutter contre les inégalités de manière que personne ne soit laissé pour compte. Ils mettent en exergue le rôle de ce programme pour contribuer au nécessaire équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, y compris les questions clés de la gouvernance et les sociétés pacifiques et inclusives.
15. Les ministres notent que l'année 2019 revêt une importance particulière pour l'Organisation internationale du travail (OIT) puisqu'elle marque le 100^e anniversaire de cette institution. Les ministres se félicitent de la décision de l'OIT de placer l'année 2019 sous le signe prospectif de «l'avenir du travail».
16. Ils saluent l'adoption, par la Conférence générale de l'Organisation internationale du travail lors de sa 106^e session en 2017, des conclusions prévoyant un cadre d'action pour le respect effectif et universel, la promotion et la mise en application des principes et droits fondamentaux au travail. Ce cadre d'action repose sur l'obligation pour tous les États membres de respecter, de promouvoir et d'appliquer les principes et droits fondamentaux au travail, conformément à la déclaration de 1998. Ils saluent aussi l'adoption de la recommandation n° 205 sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience ainsi que des résolutions adoptées en 2018 sur le dialogue social et le tripartisme et sur une coopération efficace pour le développement à l'appui des objectifs de développement durable.
17. Les ministres prennent acte du suivi donné à la déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, notamment l'adoption du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières adopté par la conférence intergouvernementale de Marrakech, Maroc, des 10 et

11 décembre 2018, ainsi que du pacte pour les réfugiés adopté par l'assemblée générale des Nations unies en décembre 2018.

18. Les ministres ont discuté de la manière de mettre en œuvre plus efficacement les orientations politiques convenues et de garantir, dans la pratique, que les politiques publiques, les initiatives et les efforts des partenaires sociaux et de la société civile se traduisent par des avancées significatives en matière d'emploi et de travail, notamment en ce qui concerne la situation sociale et l'employabilité des personnes.
19. Tout en reconnaissant la diversité des situations nationales, les ministres rappellent les défis structurels auxquels la région est confrontée en termes de stabilité régionale, de développement humain et d'intégration régionale. Ils soulignent les taux élevés d'emploi informel et de chômage et de sous-emploi structurels, les obstacles qui freinent la croissance de petites entreprises prometteuses ainsi que la création d'emplois dans le secteur privé formel, l'inadéquation entre l'offre et la demande en termes de compétences, la difficile transition entre l'école et le monde du travail, la faiblesse des investissements dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP), qui nuit à la cohésion sociale et à la compétitivité économique, le rôle insuffisant des jeunes et des adultes dans les processus de développement des compétences, l'exposition élevée des groupes potentiellement vulnérables, tels les jeunes et les femmes, au chômage, à la précarité et au mécontentement social, et les effets négatifs persistants, sur les marchés du travail, de l'économie informelle et du travail non déclaré. Les ministres notent en outre que plusieurs pays de la région sont confrontés de manière continue à d'importants flux de réfugiés et de migrants, ce qui peut révéler, générer ou accroître des tensions ou déséquilibres économiques, géographiques et sociaux.
20. Les ministres reconnaissent que la migration internationale engendre à la fois des défis et des opportunités pour les pays d'origine, de transit et de destination. Ils appellent à l'adoption, dans un esprit de solidarité, de partenariat et de responsabilité partagée, de réponses plus efficaces et mieux coordonnées qui associent tous les acteurs et combattent la migration irrégulière. Tout en constatant que ces réponses vont bien au-delà des questions de l'emploi et du travail, ils soulignent la nécessité d'établir les besoins du marché du travail de manière appropriée.
21. Dans ce contexte, les ministres confirment leur détermination à mettre en œuvre au niveau national les orientations politiques définies dans leur déclaration ministérielle de 2016 en ce qui concerne l'emploi et le dialogue social, ainsi qu'à encourager la coopération en matière d'emploi et de travail au sein de l'UpM à travers des mesures concrètes.
22. En particulier, les ministres rappellent les principes généraux en vertu desquels ils recommandent aux autorités nationales d'élaborer des stratégies globales et adaptées à leurs besoins en faveur de l'emploi, de l'employabilité et du travail décent. Ces principes sont les suivants:
 - a. une approche politique globale et intégrée de la demande, de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, de manière à assurer la cohérence et à mobiliser l'ensemble des institutions et des partenaires concernés (publics et privés), y compris la promotion d'un environnement durable qui facilite la croissance des entreprises, et en particulier des micro-, petites et moyennes entreprises;
 - b. la promotion d'un dialogue social efficace, à tous les niveaux pertinents, tant bipartite que tripartite, y compris la participation des partenaires sociaux à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques économiques et sociales;

- c. l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes grâce à la promotion de la transparence et de la disponibilité d'informations fiables sur le marché du travail, ainsi qu'à la promotion d'une culture de l'évaluation et du suivi;
 - d. l'importance de garantir un accès convivial aux informations sur le marché du travail, compte tenu de leur utilité pour relever le défi du chômage dans la région;
 - e. la garantie de la mise en place et de la mise en œuvre de politiques axées sur les résultats;
 - f. l'octroi d'une priorité élevée aux objectifs d'inclusion et de non-discrimination, avec une attention particulière pour les jeunes, les femmes et d'autres groupes potentiellement vulnérables;
 - g. l'importance des investissements dans l'éducation, l'enseignement supérieur et les systèmes de formation, y compris l'enseignement et la formation professionnels (EFP), ainsi que de l'apprentissage tout au long de la vie et des compétences des travailleurs pour les préparer à l'évolution permanente du monde du travail.
23. Les ministres soulignent le rôle que joue le développement des compétences pour stimuler l'employabilité, la compétitivité et la croissance et pour mieux relever les défis liés à l'évolution technologique et à la numérisation de l'économie dans la région. Ils reconnaissent la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe en tant que référence utile pour promouvoir des actions visant à doter les personnes de compétences correspondant aux besoins du marché du travail à venir.
24. Les ministres soulignent que l'une des principales conditions de la réussite des stratégies pour une croissance intelligente, inclusive et durable est la qualité, la continuité et la régularité de la concertation sociale entre les autorités gouvernementales et les organisations de partenaires sociaux. Les ministres reconnaissent également l'importance de la concertation entre les autorités gouvernementales et les organisations de la société civile et, en particulier, le rôle que peuvent jouer les conseils économiques et sociaux et autres institutions nationales similaires dans le dialogue public-privé et dans la recherche de solutions durables en réponse aux défis du travail de demain.
25. Les ministres estiment que l'économie sociale et solidaire n'est pas seulement un autre moyen de créer de la valeur économique, sociale et environnementale, mais aussi une manière intelligente de libérer des ressources, de créer des emplois durables et de générer une croissance économique inclusive dans la région. Ils plaident pour la promotion de l'innovation sociale et la création d'un environnement propice aux entreprises sociales afin de libérer tout le potentiel de l'économie sociale et solidaire. Ils reconnaissent le rôle que cet environnement jouera dans le cadre du programme de travail sur la coopération industrielle de l'UpM et le développement des PME.
26. S'appuyant sur les résultats décrits plus haut et tenant dûment compte des débats qui ont eu lieu lors de la conférence de Cascais, les ministres constatent qu'il y a lieu de concentrer à l'avenir les efforts sur quatre axes d'action prioritaires:
- a. soutenir la création d'emplois décents et l'esprit d'entreprise;
 - b. mobiliser les acteurs publics et privés pour créer des partenariats et des synergies;
 - c. établir des marchés du travail inclusifs capables d'intégrer les groupes potentiellement vulnérables et les groupes défavorisés;
 - d. investir dans des systèmes d'éducation de qualité et dans la formation, les compétences et l'employabilité dans un monde du travail en mutation.

27. Compte tenu de la nature structurelle des défis de l'emploi dans les pays du sud de la Méditerranée et conscients du fait qu'il n'existe pas de solution-miracle unique, les ministres notent qu'il est indispensable de continuer à élaborer des politiques et des réformes visant à apporter des changements structurels et durables dans ces pays, tout en accordant une attention particulière au suivi des procédures dans le domaine de l'emploi et du travail, ainsi qu'à l'évaluation quantitative et qualitative de l'impact des actions menées.
28. Les ministres soulignent l'importance de disposer de procédures de suivi efficaces au niveau national, qui permettent:
 - a. de déterminer ex ante les mesures nécessaires, sur la base d'indicateurs et de données fiables, durables et comparables;
 - b. d'examiner les progrès accomplis en ce qui concerne l'intégration des recommandations de la déclaration ministérielle dans des cadres réglementaires et politiques nationaux, la mise en œuvre de ces recommandations et la mesure des incidences réelles;
 - c. de rationaliser le recours à l'assistance financière de différents donateurs nationaux ou internationaux pour renforcer l'impact des programmes consacrés à l'emploi et au travail;
 - d. de partager, sur une base régulière et volontaire, les rapports nationaux avec le secrétariat de l'UpM afin de contribuer à la cartographie des tendances régionales, en tenant compte des résultats des consultations avec les partenaires sociaux et les organisations de la société civile.
29. Les ministres demandent au secrétariat de l'UpM de coordonner, avec l'aide des pays volontaires, la mise en place d'un cadre pour les procédures nationales de suivi, notamment en organisant des réunions, en fournissant des informations pertinentes, des contacts et des réseaux, et en coopérant avec les acteurs nationaux et les organisations internationales. Les ministres invitent la Commission européenne et les agences compétentes de l'UE, en particulier la Fondation européenne pour la formation, à fournir l'expertise nécessaire à ces travaux.
30. Ce cadre devrait:
 - a. tirer parti des expériences, enseignements et meilleures pratiques ainsi que des approches innovantes aux niveaux national et international;
 - b. repérer et collecter des données et des statistiques désagrégées fiables et travailler sur des indicateurs pertinents favorisant leur harmonisation;
 - c. recenser les programmes opérationnels et les initiatives stratégiques innovantes qui contribueront aux efforts déployés par les pays;
 - d. contribuer à améliorer les capacités nationales de suivi des politiques liées au marché du travail;
 - e. contribuer au suivi des effets d'autres politiques et initiatives de coopération sur le marché du travail dans des domaines comme la coopération industrielle, le commerce et les investissements, l'économie bleue, la transition vers une économie circulaire à faible intensité de carbone et la migration, l'éducation et l'égalité entre les genres;
 - f. déterminer les sources de financement pour la diffusion des meilleures pratiques et l'intégration effective de l'évaluation d'impact dans les actions destinées à l'emploi et au marché du travail, y compris les actions du secteur privé ou de partenariats public/privé;
 - g. assurer le partage d'informations et d'expériences;
 - h. encourager les pays à partager avec le secrétariat de l'UpM, de manière régulière et volontaire, leur rapport national sur les principales tendances nationales dans le domaine de l'emploi et du travail.

31. Les ministres demandent au secrétariat de l'UpM de faire rapport au groupe de travail de haut niveau sur l'emploi et le travail (GTHN) sur les résultats de ce processus au cours de l'année 2019. Les ministres demandent au groupe de travail de haut niveau sur l'emploi et le travail de travailler sur la base de cette conclusion de manière à proposer un cadre à la réunion des hauts fonctionnaires de l'UpM, d'ici à la fin de l'année 2020. Les ministres demandent également au secrétariat de l'UpM de promouvoir la mise en œuvre de ce cadre au niveau national et de faire rapport à la réunion des hauts fonctionnaires de l'UpM.
32. Afin de progresser dans la coopération en matière d'emploi et de travail au sein de l'UpM et en vue de promouvoir les échanges entre pairs ainsi que le partage de connaissances et d'expériences au sein de la région, les ministres chargent le secrétariat de l'UpM de collaborer avec les pays et les acteurs volontaires en vue de lancer une communauté de pratique couvrant les quatre actions prioritaires mentionnées au point 26 ci-dessus. La Communauté de pratique devrait fédérer des experts et des praticiens, parmi les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile, qui acceptent, sur une période de trois ans, de collecter, d'examiner, d'évaluer et de diffuser des expériences et des bonnes pratiques. Elle bénéficierait du soutien technique du secrétariat de l'UpM et, le cas échéant, du savoir-faire des institutions et agences de l'UE concernées et/ou des organisations internationales concernées. Les ministres recommandent de renforcer les synergies en matière d'emploi et de travail entre les cadres internationaux et régionaux concernés de manière à favoriser les complémentarités et à maximiser l'impact.
33. Les ministres invitent le secrétariat de l'UpM à élargir et à intensifier leur action en matière d'emploi et de travail. Ils confirment le rôle du secrétariat de l'UpM dans l'accompagnement et la facilitation des projets labellisés, ainsi que dans la bonne coordination avec les différents acteurs et l'assistance à ces derniers.
34. Les ministres soulignent la qualité de la préparation de la quatrième conférence ministérielle de l'UpM et remercient le gouvernement portugais d'avoir accueilli la quatrième conférence ministérielle sur l'emploi et le travail. Ils conviennent de convoquer la cinquième conférence ministérielle en 2022.

—